



Commune de Lamothe-Montravel

COMMUNE DE LAMOthe-MONTRAVEL

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

D.I.C.R.I.M.

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances

sont regroupés en 3 grandes familles :

- **les risques naturels** : inondation, mouvement des terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.

- **les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, rupture de barrage,

- **les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation. Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,

- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...) non traités dans ce dossier.

Pour en savoir plus :

Mairie : 05.53.58.62.12

Maire : 06.08.01.74.93

Site de la commune :

www.lamothe-montravel.fr

Cadre législatif

- L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

- Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

« PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR »

Chères concitoyennes, chers concitoyens, La sécurité des habitants de Lamothe-Montravel est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

Ce DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lequel vous êtes régulièrement alertés par mes services.

En complément de ce travail d'information, la commune élabore un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

Une information régulière vous sera apportée en fonction de l'état d'avancement de ce plan.

Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la Mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le maire



RISQUE D' INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

SITUATION:

La commune de **LAMOTHE-MONTRAVEL** est concernée par deux types d'inondations:

- le débordement de la rivière « Dordogne » que le barrage des Tuilières ne permet pas toujours d'écrêter, sur le secteur aval de la Vallée (crues de 1998, mars 2001 et janvier 2004, les plus hautes connues à ce jour sont celles de 1944).
- le ruissellement, en cas d'orages ou de fortes pluies, le long des terrains pentus consacrés au vignoble, ou autres cultures, provoquant la saturation des réseaux d'évacuation en contre bas (orages de 2006).

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Construction de **busage** pour canaliser les eaux de ruissellement dans le secteur ..
- Entretien des cours d'eau et surveillance renforcée en cas de montée des eaux,
- Prise en compte des zones inondables dans le Plan Local d'Urbanisme (**PLU**).
- Réalisation, par les services de l'État, en collaboration avec la mairie, d'un Plan de Prévention des Risques (**PPRI**) approuvé par le Préfet le 19 décembre 2012.
- **Sensibilisation** des enseignants, des élèves et des personnels d'éducation afin que les établissements scolaires élaborent prochainement un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

Avant tout projet de construction ou d'acquisition, renseignez-vous à la mairie - Tel : 05.53.58.62.12

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas d'inondation

ALERTE : La Dordogne débordant lentement, vous serez informé de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (porte à porte, téléphone, relais de quartier...).

En cas d'alerte météo par la Préfecture, suite aux bulletins de Météo France, vous serez également averti par l'équipe municipale (téléphone, relais de quartier...)

	1- Mettez-vous à l'abri et si possible montez à l'étage		
	2- Ecoutez la radio France Inter GO (62KH2 OU 1852M) France Bleu Gironde FM100.10, France Bleu Périgord F 99.00		
3- Suivez les consignes			
	Coupez l'électricité et le gaz		N'allez pas chercher vos enfants à l'école
			Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger

Après l'inondation :

Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation

Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche

Chauffez dès que possible



Commune de Lamothe-Montravel



RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface (routes, autoroutes, voies ferrées) ou en sous sol (canalisations gazoduc, oléoduc)



Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être **inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs**.

SITUATION

La commune de **LAMOTHE-MONTRAVEL** est concernée par un trafic assez important de matières dangereuses qui s'effectue :

- par voies routières (RD936),
- par voies ferrées (**ligne Libourne-Sarlat**),
- et par une **canalisation de transport de gaz naturel** (gazoduc exploité par GRTGAZ), dans la zone ouest de la commune.

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Surveillance régulière du **gazoduc** et servitudes d'utilité publique liées à sa présence (se renseigner en mairie pour tous travaux dans la zone Ouest de la commune),

Sensibilisation des enseignants, des élèves et des personnels d'éducation afin que les établissements scolaires élaborent un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

CONSIGNES DE SÉCURITÉ: ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

Si vous êtes témoin:			Si l'alerte a été donnée (par la sirène mobile ou les services de secours, ou autre) : selon les consignes
<p>Donnez l'alerte (pompiers 18, police ou gendarmerie 17) en précisant le lieu exact, et si possible le code danger</p> <p>o Si il y a des victimes, ne les déplacer pas, sauf en cas d'incendie</p> <p>o Ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous approchant</p> <p>o Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent</p> <p>Et consignes 1 et 3 (2 si possible)</p>	<p>1 - Mettez-vous à l'abri</p> <ul style="list-style-type: none"> - restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche - fermez les portes et les fenêtres - arrêtez les ventilations 		
	<p>Ou 1 - Éloignez vous</p> <p>Mais Évitez de vous enfermer dans votre véhicule</p>		
	<p>2- Ecoutez la radio</p> <p>France Inter GO (162 khz ou 1852M) ou France Bleu Périgord FM 99 France Bleu Gironde FM 100.</p>		
3 - Dans tous les cas			
<p>Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle</p>	<p>N'allez pas chercher vos enfants à l'école</p>	<p>Ne téléphonez pas, sauf pour donner l'alerte</p>	

RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNÉES PAR LES AUTORITÉS



aval
d'un barrage

RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE

SITUATION

La Commune est située à 250 km en aval du barrage de BORG LES ORGUES

La Commune de LAMOTHE-MONTRAVEL dispose d'environ 1200 minutes (soit 20 heures) pour réagir.

Ce délai est décompté à partir de l'heure de l'accident et non du lancement de l'alerte par la Préfecture (voir également PCS).

CONSIGNES DE SECURITE





- l'alerte est diffusée par les autorités municipales, assistées des services de gendarmerie et de police.

- Par ailleurs, l'alerte sera relayée par les médias et plus particulièrement France Bleue Périgord, radio avec laquelle le Préfet de la Dordogne a signé une convention relative à l'information des populations en cas de crise, le 11 janvier 2006.

Fréquences France Bleue	Fréquence France Inter
<ul style="list-style-type: none">- générale : 99 Mhz- Périgueux : 94.6 Mhz- Mussidan : 104.4 Mhz- Montignac : 99.5 Mhz- St Astier : 101.1 Mhz- Sarlat : 89.1 Mhz- Ribérac : 90.5 Mhz	<ul style="list-style-type: none">- 1852 mètres Ondes longues

CONSIGNES DE SECURITE: ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

Si vous êtes témoin d'une rupture de barrage:

 1– Mettez vous à l'abri Fuyez latéralement la zone de danger et montez sur les hauteurs les plus proches	 2– Ecoutez la radio France inter GO (162khz ou 1852M) France Bleu Périgord 99 FM France Bleu Gironde FM 100.10
3– Suivez les consignes	
 N'allez pas chercher vos enfants à l'école Ne prenez pas votre véhicule	 Ne téléphonez pas Libérez les lignes pour les secours

RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNÉES PAR LES AUTORITÉS



RISQUE TEMPÊTE

Une tempête est caractérisée par des vitesses de vent dépassant 90 km/h

CONTEXTE

- Une tempête résulte de la confrontation de masses d'air dont les caractéristiques (humidité, pression, température) sont très différentes.
- Comme l'expérience des tempêtes de décembre 1999, octobre 2006 et de janvier 2009 l'a démontré, la totalité de la commune est affectée en cas de forte tempête.
- Une tempête est souvent accompagnée de fortes précipitations, susceptibles d'occasionner des crues et des inondations. Elle peut entraîner la chute d'éléments de construction (tuiles, ardoises...) , d'arbres et de branches et la détérioration des réseaux de distribution d'électricité ou de téléphone.

MESURES PRISES POUR LIMITER LES RISQUES

Prévention

- Il est de la responsabilité de tout propriétaire de veiller à l'entretien régulier de son patrimoine (bâtiments, arbres...) et il appartient à tout citoyen de signaler en Mairie les constructions présentant des risques de chute de matériaux ou les arbres susceptibles de tomber.

Protection

- Météo France diffuse 2 fois par jour un bulletin météo sous forme de cartes de vigilance :
 - **orange** : niveau 3 (grande vigilance recommandée),
 - **rouge** : niveau 4 (vigilance absolue).
- Dans ces 2 cas, des bulletins complémentaires, plus fréquents, rendent compte de l'évolution de la situation.

DECLENCHEMENT DE L'ALERTE

En fonction des informations reçues de la part des autorités, la population sera informée de l'imminence d'une tempête par:

- postage d'informations sur le blog de la commune : www.lamothe-montravel.blogspot.fr

CONSIGNES DE SECURITE (ce que vous devez faire en cas de tempête)

Dès l'émission d'un avis de tempête :

- Rentrez à l'abri les objets susceptibles d'être emportés par le vent,
- Gagnez un abri en dur,
- Fermez portes et volets des habitations,
- Munissez vous de lampes de poche, bougies ou lampes à pétrole et d'une radio à piles
- Prévoyez une réserve d'eau potable.

Pendant la tempête :

- Vous informer des messages météo en écoutant la radio (France Bleu Périgord),
- Suivez les consignes qui vous seront données par les services municipaux,
- Ne montez pas sur le toit des maisons,
- Limitez vos déplacements,
- Roulez très lentement,
- Evitez de circuler sur les routes susceptibles d'être inondées,
- Débranchez les appareils électriques et de télévisions.

Après la tempête :

- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre.
- **Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés à terre. Ne les touchez pas.**



RISQUE FEU DE FORÊT

CONTEXTE

La commune de Lamothe-Montravel comporte des parties boisées et le SDIS 24 considère que le risque de feu de forêt est important (classement de notre commune au niveau 4 sur une échelle de vulnérabilité allant de 5 à 0).

MESURES PRISES POUR LIMITER LES RISQUES

La majorité des feux de forêt ont pour origine une imprudence ou une négligence.

Un arrêté préfectoral de juin 2001 interdit, **du 15 février au 10 mai et du 15 juin au 15 octobre**, d'allumer du feu à l'intérieur des bois, forêts, plantations, reboisements et landes ainsi qu'à moins de 200 mètres de ces terrains. Il est aussi interdit de faire brûler des végétaux sur pied à moins de 400 mètres de ces terrains et de fumer dans les bois ou d'y apporter des appareils à flamme nue (barbecue par exemple).

CONSIGNES DE SECURITE (ce que vous devez faire en cas de feu de forêt)

Si vous êtes témoin d'un départ de feu à l'extérieur :

- **Alertez les pompiers (18),**
- Fuyez dos au feu,
- Si vous êtes en voiture, **ne sortez pas de votre véhicule.**

Si vous êtes dans un bâtiment menacé par le feu :

- **Arrosez** les boiseries extérieures et les abords immédiats,
- **Fermez les bouteilles de gaz,**
- Fermez portes et fenêtres,
- Ecoutez la radio (France Bleu Périgord) pour être informé de la propagation du feu,
- En cas de demande d'évacuation faite par les Services de Secours, n'emportez que le strict nécessaire (papiers, argent, chéquier).

Après l'incendie:

- **Surveillez les éventuelles reprises de feu.**



PRÉCAUTIONS A PRENDRE POUR LIMITER LES CONSÉQUENCES D'UN ACCIDENT LIÉ A UN RISQUE MAJEUR

AVANT UN ACCIDENT :

- o DISPOSER DE LAMPES TORCHES, BOUGIES OU LAMPES A PÉTROLE
- o AVOIR UNE RÉSERVE D'EAU POTABLE
- o APPRENEZ À CHAQUE MEMBRE DE LA FAMILLE COMMENT COUPER EAU, ÉLECTRICITÉ ET GAZ
- o DISPOSER D'UNE TROUSSE DE PREMIER SECOURS
- o AVOIR UN RÉCEPTEUR RADIO
- o SAVOIR OÙ SONT RANGÉS VOS PAPIERS PERSONNELS

DISPOSITIFS D'ALERTE :

- o PAR LES RELAIS DE QUARTIER
- o PAR AFFICHAGE DANS LES SERVICES PUBLICS ET CHEZ LES COMMERÇANTS
- o PAR DIFFUSION MESSAGES D'ALERTE SUR LE BLOG DE LA COMMUNE : www.lamothe-montravel.blogspot.fr

PENDANT UNE CRISE :

- o RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DONNÉE PAR LES AUTORITÉS
- o ECOUTEZ LA RADIO (FRANCE BLEU PERIGORD)
- o NE VOUS APPROCHEZ PAS DES ZONES INONDÉES
- o N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE
- o LIMITEZ VOS DÉPLACEMENTS
- o METTEZ VOUS À L'ABRI
- o NE TÉLÉPHONEZ PAS, SAUF POUR DONNER L'ALERTE
- o SI ON VOUS DEMANDE D'ÉVACUER VOTRE DOMICILE,
 - COUPEZ EAU, ÉLECTRICITÉ ET GAZ AVANT DE LE FAIRE
 - FERMEZ ET VERROUILLEZ PORTES ET FENÊTRES
 - EMPORTEZ PAPIERS, CHÉQUIERS, ARGENT,
 - EMPORTEZ COUVERTURES
 - DIRIGEZ-VOUS VERS LE POINT DE RALLIEMENT INDIQUÉ PAR LES AUTORITÉS EN RESPECTANT L'ITINÉRAIRE CONSEILLÉ.

INFORMATION DE FIN D'ALERTE :

- o PAR DIFFUSION MESSAGES DE FIN D'ALERTE SUR LE BLOG DE LA COMMUNE : www.lamothe-montravel.blogspot.fr
- o PAR LES RELAIS DE QUARTIER